

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-11881 / 101060
Manufacture Favre et Perret SA, 2322 Le Crêt-du-Loche
usinage (fraisage, tournage, gravage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
58 H, 12 F
05.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis)
- 08-11904 / 101591
TAG Heuer SA, 2952 Cornol
usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H
15.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 08-11639 / 100606
Heraeus Materials SA, – Cossonay-Gare
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H, 2 F
19.02.2008–18.02.2009 (Modification)
- 08-11902 / 108473
Reuters SA, 1245 Collonge-Bellerive
Global Operations (gestion informatique)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
11 H, 1 F
01.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 mai 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.05.2008
Date	
Data	
Seite	3451-3452
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 791

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.